AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 7 juillet 2026 le conseil a adopté :

RÈGLEMENT NUMÉRO 702-26-09 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 702-11, TEL QU'AMENDÉ INTITULÉ RÈGLEMENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE SÉVIR SUR LES AMENDES RELATIVES À L'ABATTAGE D'ARBRE

Le règlement 702-26-9 est entré en vigueur à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 26 rue de la Rivière, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca.

Donné à Bedford, ce 8 septembre 2026.

Me Catherine Nadeau, OMA
Directrice générale adjointe et greffière